

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m ²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min	max	min	max
surface de scellement du sol [m ²]			surface constructible brute [m ²]	
	max	min	max	min
type de toiture			type et nombre de logements	
	max	min	max	min
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- delimitation du PAP
- delimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1, 2...R nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- toiture plate
- toiture à versants, degré d'inclinaison
- orientation de la falte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evp espace vert privé
- Evp espace vert public
- ADU aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

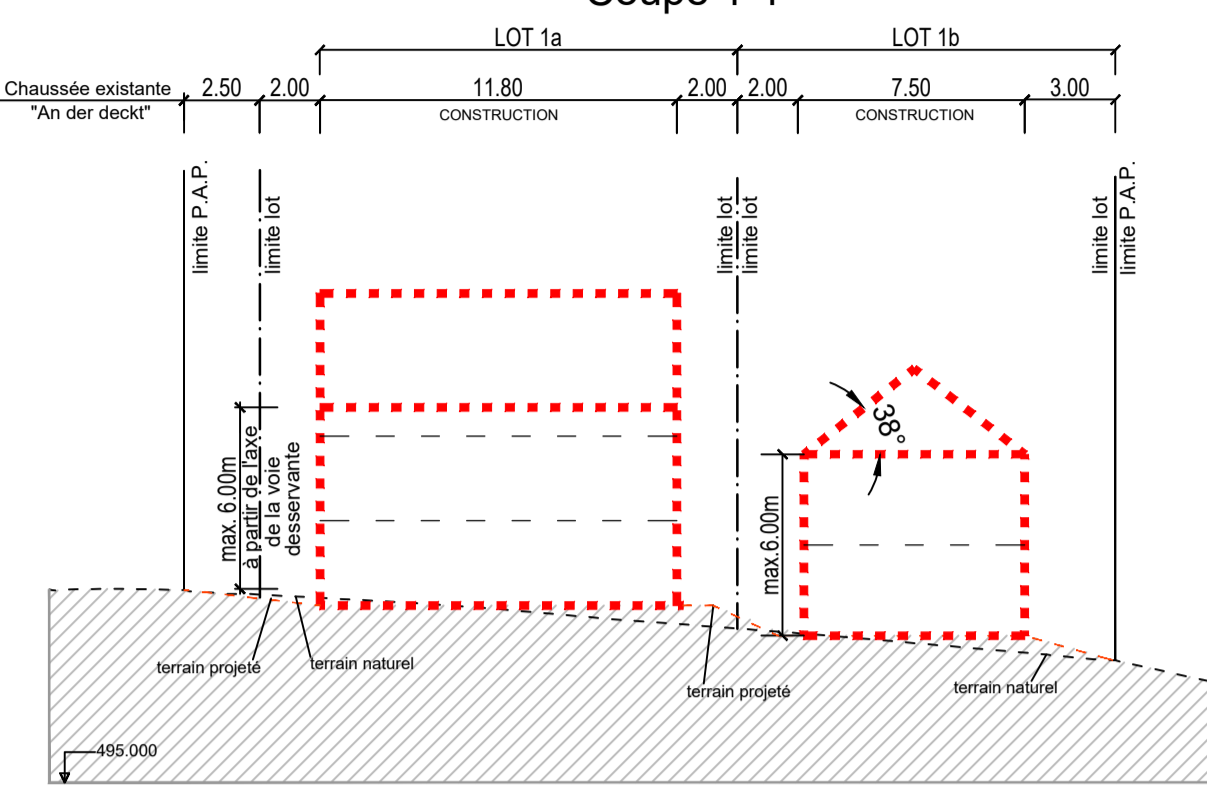
Infrastructures techniques

- retenue à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

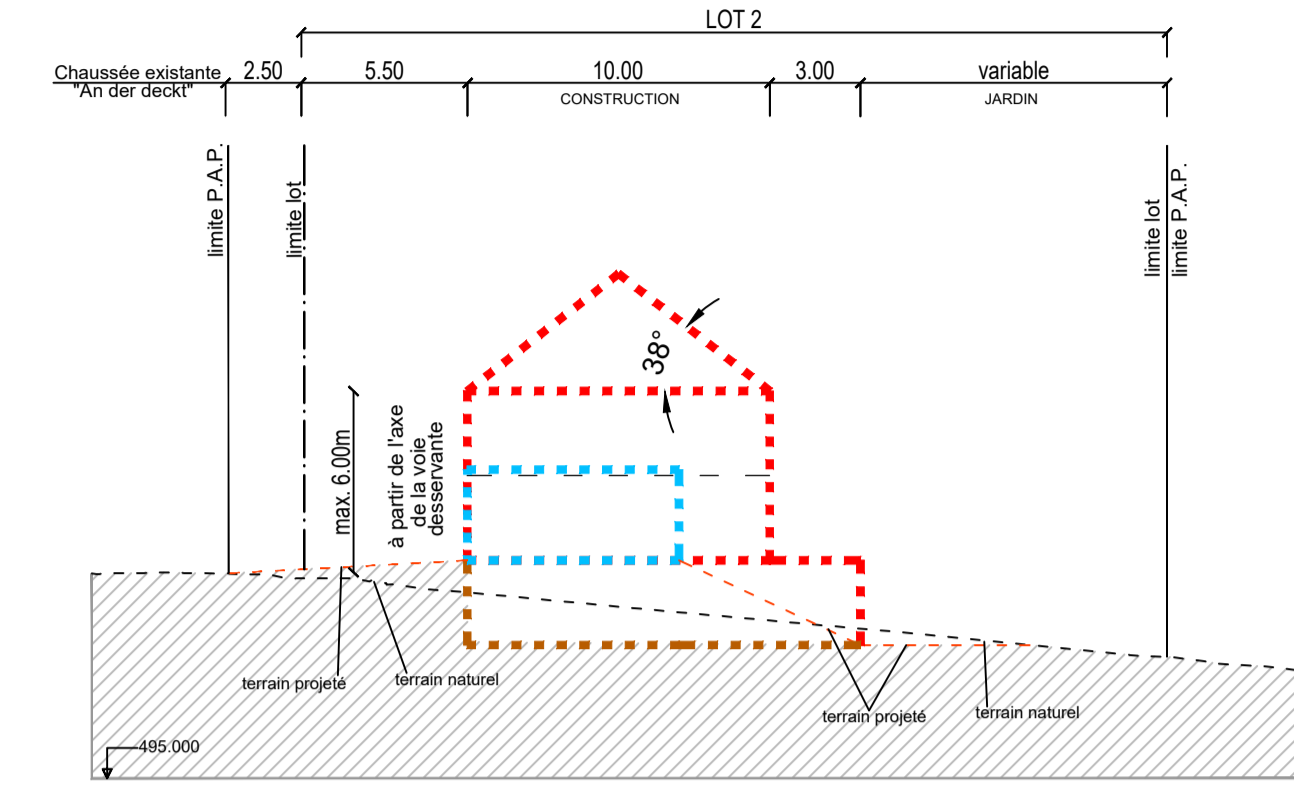
Légende complémentaire

- terrain public devenant privé
- canalisation pour eaux mixtes existante
- construction à démolir
- construction existante
- canalisation pour eaux pluviales existante
- cotes à respecter
- cotes indicatives à adapter en fonction de la profondeur réelle de la parcelle, une fois le morcellement effectué
- carport

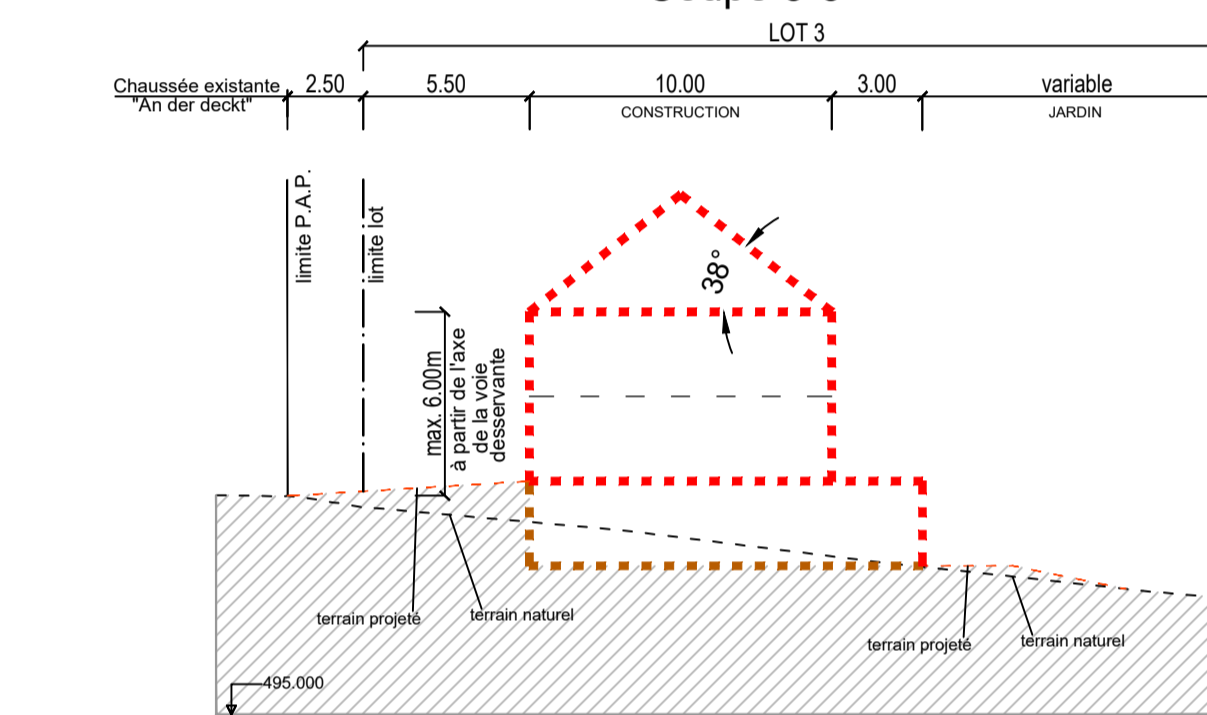
Coupe 1-1



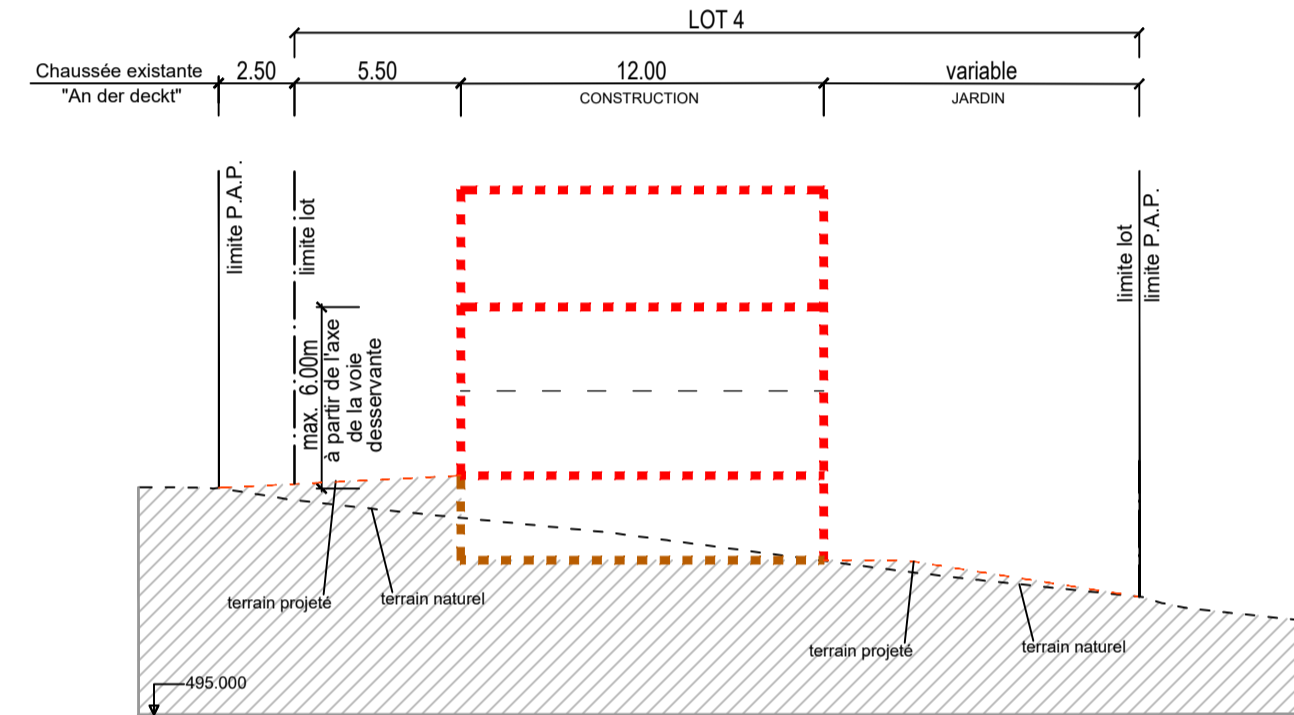
Coupe 2-2



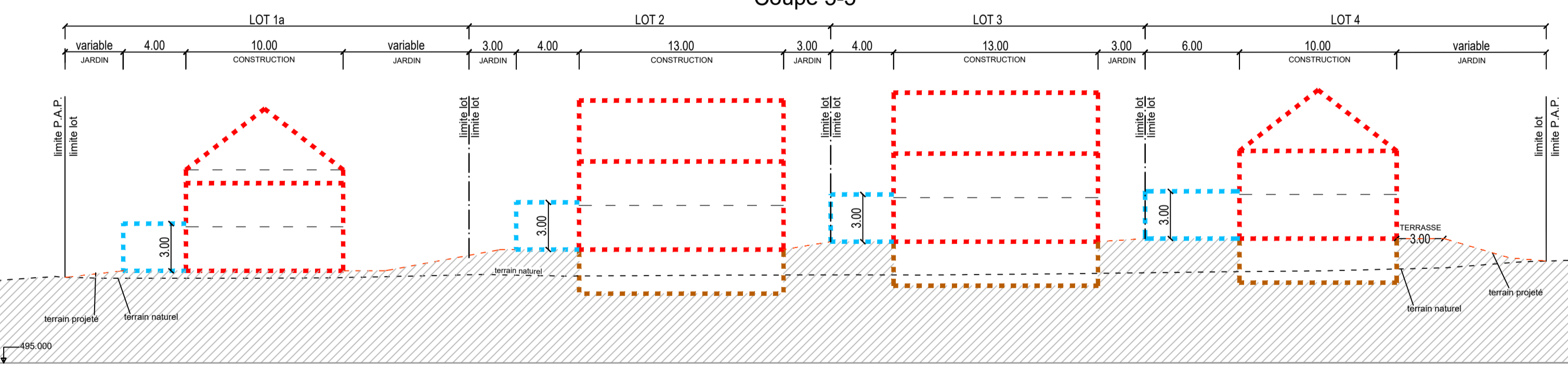
Coupe 3-3



Coupe 4-4



Coupe 5-5



LOT 1a		3,93 ares	
-	115	-	319
230	1-mi	-	1-u
t2	hc-6,00	-	II+1C
max 38°	hf-10,50	-	

LOT 2		6,47 ares	
-	197	-	483
238	1-mi	-	1-u
t2	hc-6,00	-	II+1C+1S
max 38°	hf-12,30	-	III+1C

LOT 3		5,74 ares	
-	197	-	483
233	1-mi	-	1-u
t2	hc-6,00	-	II+1C+1S
max 38°	hf-12,30	-	III+1C

LOT 4		6,62 ares	
-	168	-	360
261	1-mi	-	1-u
t2	hc-6,00	-	II+1C+1S
max 38°	hf-12,30	-	III+1C

LOT 1b		3,78 ares	
-	119	-	225
195	1-mi	-	1-u
t2	hc-6,00	-	II+1C
max 38°	hf-10,50	-	

Surface totale PAP : 37,85 ares
Surface dans la zone HAB-1 : 37,85 ares



© Origine Cadastre: droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (20xx) - copie et reproduction interdites

Indice	Dessinateur	Date	Contrôleur	Modification
d	CBO	28.08.2023	MUR	Modification plan suite avis du ST (courriel du 28.08.23)
c	CBO	14.04.2023	MUR	Modification plan suite avis du ST (courriel du 08.03.23)
b	CBO	06.02.2023	MUR	Modification plan suite réunion avec MO
a	CBO	02.11.2022	MUR	Modification du PAP approuvé

N° CAD: 141006_13-100_001d_2023_08_28.dwg

maître d'ouvrage:		dessinateur + date + signature:	
Monsieur Fränk Dimmer		ERE+CBO	
projet:		22.12.2014	
PAP "An der Deckt" à Wahlhausen-Dickt		contrôleur + date + signature:	
		TMO	
		22.12.2014	
objet:		responsable + date + signature:	
Modification du Plan d'aménagement particulier		MUR	
		22.12.2014	

échelle: 1 : 250

plan: 141006-13-100 001d

best INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
best ingénieurs-conseils
2, rue des Sâpins
L-2613 Senningerberg
+352 34 90 90
best@best.lu
www.best.lu